



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Rémunération au mérite des fonctionnaires

Le 10 novembre 2015 le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a déclaré : « *Je pense qu'il faut accroître la part de mérite, la part d'évaluation, dans la rémunération de la fonction publique* ».

De son côté la ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu a rappelé que le système du mérite existe déjà dans la fonction publique.

Pour la CFTC-DGFIP, s'il faut aller plus loin dans cette voie, il doit y avoir une discussion avec les organisations syndicales avec une reconnaissance des travaux réalisés en équipe.

A ce stade, il convient de noter que la ministre de la fonction publique considère qu'il y a suffisamment d'outils aujourd'hui pour valoriser un agent méritant.

De plus, dans le protocole PPCR mis en place d'autorité par le gouvernement, il existe la possibilité de faire avancer quelqu'un plus vite parce qu'il a fait plus, parce qu'il a innové.

Pour rappel, à la mi-septembre, Emmanuel Macron avait déjà suscité la polémique en déclarant qu'il jugeait que le statut de fonctionnaire n'était "plus justifiable".

La CFTC-DGFIP condamne cette attitude de «fonctionnaire-bashing» qui repose sur une méconnaissance des dossiers Fonction publique.

Alors que les centres des finances publiques sont pris d'assaut par les contribuables qui souhaitent obtenir des réponses sur leur situation à propos de l'éventuelle exonération TH TF, la CFTC DGFIP invite le ministre de l'Économie à avoir plus de considération envers les agents qui appliquent la politique de son gouvernement dans des conditions de plus en plus déplorables.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com